

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 4 mai 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 0699**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 mai 2022 en y retirant les points 10.007, 20.001, 20.014, 20.050, 30.009, 30.016 et 40.007 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0700**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 0701**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 0702**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 4 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 0703**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE22 0704**

Il est

RÉSOLU :

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE22 0705**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, à compter du 23 octobre 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 127 501,73 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du bâtiment administratif et d'ingénierie du complexe Atwater dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Vimont inc. (CE19 1556), majorant ainsi le montant total de 401 234,01 \$ à 531 923,28 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 187,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien ménager Vimont inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1224473001

---

**CE22 0706**

Il est

RÉSOLU :

d'exercer la seconde option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023 et d'autoriser une dépense additionnelle de 21 717,06 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Daniel Robert inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 65 151,17 \$ à 86 868,23 \$, taxes incluses;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023 et d'autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1) et 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 321 580,15 \$ à 1 762 106,87 \$, taxes incluses;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Paysagiste Solarco inc.	Lot 1	294 152,04 \$
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 2	146 374,68 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1221543002

---

**CE22 0707**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda n° 8 au contrat conclu avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG06 0101) se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface SAC, pour une dépense additionnelle de 532 909,13 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 020 498,21 \$ à 40 553 407,34 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1215035008

**CE22 0708**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver des contrats avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des tracteurs compacts articulés à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19140;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
J. René Lafond inc. (2)	Lot 2	151 013,57 \$
J. René Lafond inc. (1)	Lot 3	151 535,56 \$
J. René Lafond inc. (1)	Lot 4	270 498,70 \$
J. René Lafond inc. (1)	Lot 5 (2 appareils sur 6)	284 847,58 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 17 157,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver des contrats avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des tracteurs compacts articulés à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19140;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Benco, Pièces et services / 6155227 Canada inc.	Lot 1	195 380,01 \$
J. René Lafond inc. (2)	Lot 5 (4 appareils sur 6)	587 175,96 \$
J. René Lafond inc. (2)	Lot 6 (12 appareils sur 21)	1 676 400,36 \$
Benco, Pièces et services / 6155227 Canada inc.	Lot 6 (9 appareils sur 21)	1 495 928,25 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 79 097,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de J. René Lafond inc. et de Benco, Pièces et services / 6155227 Canada inc. ;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1225382006

---

## CE22 0709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à GFL Environmental inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 037 461,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19195;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225308002

---

## CE22 0710

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Pneu continental du Canada	pneu de marque Continental	22 995 \$
Pneus Toyo Canada inc.	pneu de marque Toyo	229 950 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 37 941,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Bridgestone Canada inc.	pneu de marque Bridgestone	804 825 \$
Goodyear Canada inc.	pneu de marque Toyo	718 593,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 228 512,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1225382007

---

## **CE22 0711**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'acquisition des licences technologiques Oracle, pour la période du 27 mai 2022 au 26 mai 2027, pour une somme maximale de 3 129 414,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1229396002

**CE22 0712**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée) pour la location d'équipements opérés dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC), Lot 2, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 395 939,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19206;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1229445001

---

**CE22 0713**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des articles, pour une période de deux ans, les commandes pour la fourniture de 10 tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19231;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Lot 1 : Équipements Plannord Itée	5 tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur	945 640,63 \$
Lot 2 : Équipements Plannord Itée	5 tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur	945 640,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 189 128,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipements Plannord Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1229446006

---

**CE22 0714**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de restauration extérieure (toiture et boiseries) pour la Maison Mary Dorothy Molson, située au 9095, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 594 394,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15732-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 389 159,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 259 439,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Axe Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227055001

---

**CE22 0715**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Parfait Électrique inc. Fars Proconstruction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la démolition et la décontamination pour le futur centre d'appels transitoire principal du 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 910,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15818;
- 2- d'autoriser une dépense de 107 582,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1228141001

---



**CE22 0716**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue des Soeurs-Grisés, de la rue Wellington à la rue William, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 196 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464910;
- 2- d'autoriser une dépense de 219 600 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 296 635,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227231029

---

**CE22 0717**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée (projet ING-054571), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du Programme d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA) Champlain (projet de l'entente 83-89 - Fiche n° 24) pour une somme maximale de 162 841,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1220025002

---

**CE22 0718**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Aménagement De Sousa-4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR+ 2022), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 682 767,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468718;
- 2- d'autoriser une dépense de 168 276,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 86 033,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Aménagement De Sousa-4042077 Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1227231032

---

**CE22 0719**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à NMP Golf construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une portion du secteur de la Plaine Est au parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 641,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6660 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 864,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 16 432,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 49 296,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de NMP Golf construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1226638001

---

**CE22 0720**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage sur la rue de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 399 922,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 471510;
- 2- d'autoriser une dépense de 209 988,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 271 820,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les pavages Céka inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1227231030

---

**CE22 0721**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine-Atateken entre de Maisonneuve et Papineau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 996 304,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21018-182302-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 999 260,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227482007

---

**CE22 0722**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Indy-Co inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'assèchement des canaux du site des moulins, situé dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 098,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (22-6677);
- 2- d'autoriser une dépense de 20 414,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Indy-Co inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1224695001

---

**CE22 0723**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue de la Brunante, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 566 777,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 429710;
- 2- d'autoriser une dépense de 356 677,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 396 850,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1227231035

---

**CE22 0724**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée (projet ING-295616), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de l'avenue de l'Épée, au sud de la rue Beaumont, pour une somme maximale de 131 839,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1220025003

---

**CE22 0725**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du pont Angrignon (projet 15-19) dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 988 395,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 426011;
- 2- d'autoriser une dépense de 448 259,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 147 125,06 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Tisseur inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1227000005

---

**CE22 0726**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat 408410, pour une somme maximale de 642 379,36 \$, taxes incluses, en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1227000003

---

**CE22 0727**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec Système Énergie TST inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la réalisation, sur demande, d'études de capacité géothermique pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI), pour une somme maximale de 856 653,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18214;
- 2- d'autoriser une dépense de 85 665,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Système Énergie TST inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1227541001

---

**CE22 0728**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour assurer le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre de projets d'infrastructures et d'aménagement pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19190, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires avec une option de prolongation d'un an, reconductible deux fois;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Contrat</b>
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	487 007,66 \$	5
Solmatech inc.	561 595,39 \$	6

- 2- d'autoriser une dépense de 104 860,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. et Solmatech inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1227231048

---

**CE22 0729**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services professionnels du cabinet juridique Lavery, de Billy s.e.n.c.r.l. (M<sup>e</sup> Richard Gaudreault) pour représenter la Ville de Montréal relativement à la négociation et la mise en œuvre éventuelle de recours liés au renouvellement de la convention collective des policiers de la Ville de Montréal;
- 2- de réserver pour cette rétention de services professionnels la somme de 250 000 \$, incluant les taxes, frais et débours;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1229040002

---

**CE22 0730**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Mitacs inc. en partenariat avec l'Université de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en place et la coordination du déploiement du projet « Espace Intervenants » dans les six territoires d'inclusion prioritaires, pour une somme maximale de 171 829 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) pour le programme Territoires d'inclusion prioritaires financé par l'Entente administrative pour l'accueil 2021-2024;
- 2- d'autoriser la directrice du BINAM du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1228122001

---

**CE22 0731**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Atomic 3 inc. pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2022 de l'événement annuel Jardins de lumière, pour une somme maximale de 270 906 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1226312002

---

**CE22 0732**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la modification de l'accord initial entre Ressources Naturelles Canada et la Ville de Montréal pour une contribution d'un montant maximal de 750 000 \$, pour l'installation de 150 bornes de recharge pour véhicules électriques afin de prolonger la durée de l'accord jusqu'au 31 décembre 2022;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction de la mobilité à signer l'accord de modification au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1228848014

---

**CE22 0733**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première année de prolongation sans budget additionnel pour les lots 1, 2, 4 et 5, et autoriser une dépense additionnelle de 319 105,23 \$, taxes incluses, pour le lot 3, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunication, dans le cadre des ententes-cadres accordées à la firme Informatique ITI inc. (CG19 0304) (anciennement Pro-Contact inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 918 337,92 \$ à 1 237 443,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1228113001

---

**CE22 0734**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la signature d'une entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Ville de Beaconsfield et Projet REM S.E.C. relativement à la plantation et à l'entretien d'arbres sur le site du Bois Angell.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1227211007

---



**CE22 0735**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal), pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit du 3 mai 2034 jusqu'au 3 mai 2068, pour la propriété située au 2919, rue de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constituée du lot 2 170 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 6 043 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet et à la condition que la coopérative d'habitation Le Retour à l'école ait remis à la Ville la confirmation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'effet qu'elle consent à la Coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal) un prêt hypothécaire dont la période de l'amortissement est d'au plus 40 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1226037001

---

**CE22 0736**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal par laquelle elle renonce en faveur de Fondation Les Petits Rois à son droit de préemption sur un immeuble constitué du lot 6 424 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle sud-ouest de l'avenue Isabella et de la rue Lavoie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, vendu par Société d'habitation du Québec à Fondation Les Petits Rois, le tout sujet aux conditions et stipulations mentionnées au projet d'acte de vente;
- 2- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de l'habitation à signer l'acte de vente entre Fondation Les Petits Rois et Société d'habitation du Québec, à titre d'intervenant, pour et au nom de la Ville de Montréal, à la condition qu'une convention de contribution financière, dans le cadre de l'Initiative pancanadienne pour la création rapide de logements (ICRL), ait été préalablement signée entre la Ville de Montréal et la Fondation Les Petits Rois, pour la réalisation de son projet.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1225840001

---

**CE22 0737**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 78 417,54 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 10 831,29 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à 148501 Canada inc., pour l'occupation des locaux 215 et 220 au marché Bonsecours;
- 2- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 57 380,77 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 7 802,34 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à 9062-4438 Québec inc., pour l'occupation du local 240 au marché Bonsecours;
- 3- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 26 075,18 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 5 221,57 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Arts en mouvement du Québec inc., pour l'occupation du local 201 au marché Bonsecours;
- 4- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 39 727,77 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 169,96 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Meubles d'autrefois M.B., pour l'occupation du local 250 au marché Bonsecours;
- 5- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 20 379,12 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 30 avril 2021, en plus des intérêts non perçus estimés à 1 451,14 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Blond et Associés inc., pour l'occupation des locaux 270 et 275 au marché Bonsecours;
- 6- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 37 934,33 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 3 658,56 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Le café des arts galerie MAM inc., pour l'occupation du local 200 au marché Bonsecours;
- 7- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 47 261,00 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 6 872,37 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Diffusion Biplan inc., pour l'occupation du local 225 au marché Bonsecours;
- 8- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 24 836,80 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 3 809,04 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Diego Hilario, pour l'occupation du local 261 au marché Bonsecours;
- 9- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 69 680,72 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 3 529,26 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Jules Perrier Artisan inc., pour l'occupation du local 245 au marché Bonsecours;
- 10- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 44 957,85 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 10 112,62 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Socotrop SENC., pour l'occupation des locaux 205 et 216 au marché Bonsecours;
- 11- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 34 612,87 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 1 205,49 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Gestion LCBH inc., pour l'occupation des locaux 270 et 275 au marché Bonsecours;
- 12- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 9 714,33 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 122,52 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Eva Amsellem, pour l'occupation des locaux 216 au marché Bonsecours;
- 13- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 14 592,38 \$, avant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 84,04 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Groupe MTLDécor inc., pour l'occupation des locaux 264 au marché Bonsecours;
- 14- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE22 0738**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation et la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, le local 410, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 318,29 pieds carrés (29,57 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 23 928,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1228682001

---

**CE22 0739**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation et la modification du bail par lequel la Ville loue à Regroupement Québécois de la Danse, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le local numéro 440 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 2 091,42 pieds carrés (194,30 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 73 449,84 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de première convention de modification du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1228682002

---

**CE22 0740**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de deuxième prolongation du contrat du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal, Arts Interculturels, pour une durée additionnelle de dix ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, des locaux situés dans l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 14 151,08 pieds carrés (1 314,68 mètres carrés), à des fins socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième prolongation du contrat du prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1228682003

---

**CE22 0741**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Soundbite Medical Solutions Inc., pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 jusqu'au 31 mai 2024, des bureaux, situés au 2300, rue Alfred-Nobel, d'une superficie totale de 379 mètres carrés (4 082 pieds carrés), à des fins de bureaux et de laboratoires, moyennant un loyer total de 284 785,75 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1228933001

---

**CE22 0742**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, pour une période de 40 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, un terrain faisant partie du lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 306 mètres carrés (emprise), ainsi qu'une autre partie du même lot d'une superficie de 963 mètres carrés (aire de chantier), pour une période de deux ans, à compter de la même date, en lien avec le projet de reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis et son maintien au-dessus du ruisseau De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un loyer total de 4 599 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail,
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1225941004

---

**CE22 0743**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord de-l'Île-de Montréal, pour une période de 40 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, un terrain faisant partie du lot 1 055 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 323 mètres carrés (emprise), ainsi qu'une autre partie du même lot d'une superficie de 1 377 mètres carrés (aire de chantier), pour une période de deux ans, à compter de la même date, en lien avec le projet de reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis et son maintien au-dessus du ruisseau De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un loyer total de 4 599 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1225941005

---

**CE22 0744**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés, ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières, moyennant un loyer symbolique total de 300 \$, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail. La subvention immobilière représente une somme de 599 637 \$;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1225941001

**CE22 0745**

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 205 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022-2023, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

Organisme	Projet	Montant
Centre des femmes de Montréal	« Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale »	30 000\$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« Histoires de réussites »	24 500 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal	« Ma santé m'appartient »	25 000 \$
CARI St-Laurent	« ImmigrantEs en action »	40 000 \$
Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatique	« Femmes Sud-Asiatiques Autonomes et Indépendantes »	42 500 \$
Petites-Mains	« Unis pour réussir »	43 000 \$

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1228329001

**CE22 0746**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du premier Forum citoyen sur la représentativité des communautés noires dans les professions juridiques qui se tiendra au campus MIL de l'Université de Montréal, le 11 mai prochain, de 9 h à 16 h
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1223302003

**CE22 0747**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 \$, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - festivals et événements (PSDEC) 2022;

<b>Nom légal de l'organisme</b>	<b>Montants</b>
1 Alchimies, Créations et Cultures	25 000 \$
2 Congrès national des Italo-Canadiens (RQ)	25 000 \$
3 La Fondation B.B.C.M.	24 000 \$
4 Festival Haïti en Folie	22 250 \$
5 Festival Accès Asie	10 000 \$
6 PAAL Partageons le monde	10 000 \$
7 Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C Inc)	10 000 \$
8 Fondation LatinArte	10 000 \$
9 Société montréalaise des jeux des highland	10 000 \$
10 Fondation Fabienne Colas	9 750 \$
11 Festival des arts de ruelle	9 500 \$
12 Centre culturel Kabir	8 750 \$
13 Société Québécoise d'Ensemble-Claviers	8 500 \$
14 Communauté Sépharade Unifiée du Québec	7 500 \$
15 Fondation Massimadi	7 250 \$
16 Centre des musiciens du monde	7 250 \$
17 Comité international pour la promotion du créole et l'alphabétisation	7 250 \$
18 Festival de contes Il était une fois...	6 250 \$
19 Notre-Dame-des-Arts	5 500 \$
20 Un Goût des Caraïbes Inc.	5 250 \$
21 Fierté littéraire	4 500 \$
22 L'Amitié nuestroamericana	4 250 \$
23 Carrefour de Ressources en Interculturel	4 000 \$
24 Centre d'écologie urbaine de Montréal (incorporé sous Société de développement communautaire de Montréal)	4 000 \$
25 ATSA	4 000 \$
26 CIDIHCA	3 750 \$
27 Compagnie artistique Forward Movements	3 500 \$
28 Vues d'Afrique	3 500 \$
29 Montréal la plus heureuse	3 500 \$
30 COMPAGNIE THÉÂTRE CRÉOLE	3 500 \$
31 AIR-SOM Centre Prisme	3 500 \$

32	Grandes Oreilles	3 500 \$
33	Racine croisée Solidarité SAWA	2 500 \$
34	Centre culturel Kabir	2 250 \$
35	Spice Island Cultural Day Association of Quebec	2 250 \$
36	Compagnie culturelle théâtrale Blanch (CCTB)	2 250 \$
37	L'Ile de Cuba	2 250 \$
38	Maison C.A.F.I. (centre d'aide aux familles immigrantes)	2 000 \$
39	Maison de l'amitié de Montréal	2 000 \$
40	Carrefour d'Aide aux Nouveaux Arrivants	2 000 \$
41	Association Racines Socioculturelles	2 000 \$
42	Centre des Femmes Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	2 000 \$
43	Loisirs Saint-Henri	2 000 \$
44	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	1 500 \$
45	Association Yemba du Canada	1 500 \$
46	Rendez-vous M.O.S. Montréal	1 500 \$
47	Maison de l'Europe à Montréal	1 500 \$
48	Native Immigrant/ Immigrant de Souche	1 500 \$
49	Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville	1 500 \$
50	Matsuri Japon	1 000 \$
51	Maison de jeunes de Saint-Léonard	1 000 \$
52	Initiative 1,2,3 GO! Rivière-des-Prairies	1 000 \$
		310 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1227883001

---

## CE22 0748

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Esplanade Montréal afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de deux volets de son plan d'action pour la période 2022-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1225008001

---

**CE22 0749**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 175 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1227233003

---

**CE22 0750**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 \$ et un soutien technique évalué à 55 000 \$ à Cité des Arts du Cirque pour soutenir la 13<sup>e</sup> édition du festival Montréal Complètement Cirque, du 7 au 17 juillet 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1227317006

---

**CE22 0751**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 300 000 \$ à Cité des Arts du Cirque pour soutenir le projet des 3 Géants, dans le cadre de Montréal Complètement Cirque, du 7 au 17 juillet 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1227317007

---



**CE22 0752**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (CG21 0363), afin d'ajuster la durée du projet au contexte engendré par la pandémie, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1227019001

---

**CE22 0753**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Conférence internationale des arts de la scène	Biennale CINARS 2022, 7 au 12 novembre 2022	35 000 \$
Association nationale des éditeurs de livres - Québec édition	Rendez-vous fellowships éditeurs et libraires 2022, novembre 2022	30 000 \$
COOP La Guilde du jeu vidéo du Québec	MEGAMIGS 2022, 20 au 23 octobre 2022	25 000 \$
Festival Montréal Mondial	Mondial Montréal, 15 au 18 novembre 2022	35 000 \$
M pour Montréal	M pour Montréal, 16 au 20 novembre 2022	35 000 \$
Antenne créative	HUB Montréal, 12 au 14 octobre 2022	25 000 \$
Association des galeries d'art contemporain - AGAC	Papier Foire d'art contemporain, 25 au 28 août 2022	35 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1228994002

---

**CE22 0754**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 292 467 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2

<b>Arrondissement</b>	<b>Organisme</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant de la contribution octroyée</b>
Ahuntsic-Cartierville	Prévention du Crime Ahuntsic	Maurice Richard 2.0	20 800\$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Prévention Côte-des-Neiges	Connexions	15 000\$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Prévention Côte-des-Neiges	Ensemble	15 000\$
Lachine	MU	Secteur Duff Court	15 000\$
LaSalle	A.G.C	LaSalle Elementary Senior	20 000\$
Le Sud-Ouest	CICU	Les enjeux de la santé mentale	17 667\$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	A.G.C	Parcours Âme	24 000\$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	MU	Le droit des enfants	20 000\$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	A.G.C	Souvenirs de quartier	12 000\$
Montréal-Nord	KOLAB	Jeunes aujourd'hui, debouts demain!	23 000\$
Rosemont-La Petite-Patrie	A.G.C	Parc de Gaspé	20 000\$
Saint-Laurent	MURAL	Au carrefour du changement	25 000\$
Saint-Léonard	SDC Jean-Talon	La revitalisation de la rue, une affaire de quartier	25 000\$
Ville-Marie	SAESEM	Contrée secrète	20 000\$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	La ligue des droits	Droits en mouvement	20 000\$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- de désigner la directrice de la Direction projets programmes et systèmes au Service de la concertation des arrondissements, pour signer les projets de conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1220005001

**CE22 0755**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération;

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 28<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal qui aura lieu du 11 au 13 juillet 2022;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1228468001

---

**CE22 0756**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 250 000 \$ à l'organisme Festival international de jazz de Montréal inc. pour l'organisation de la 42<sup>e</sup> édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) qui aura lieu du 30 juin au 9 juillet;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1227317011

---

**CE22 0757**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Cultiver Montréal pour la planification et l'animation des éditions 2022 du Festival Cultiver Montréal et des Rendez-vous des agricultures montréalaises;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1229260002

---

**CE22 0758**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de l'objet principal du contrat qui était de faire en sorte que les cendres provenant de la station d'épuration soient transportées de façon sécuritaire et continue dans la cellule no.3 (article 3.2.7 du devis) par Neigexpert Itée;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans la résolution CG15 0645, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert Itée réalisée par la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de services de déneigement du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (CE19 1138), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 4 mai 2022 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227482005

---

**CE22 0759**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des objectifs de rendement exigés au contrat octroyé à la compagnie Irriglobe inc. dans le cadre de l'appel d'offres public 19-17578, en lien avec les thèmes suivants :

- " Aspect de la conformité technique;
- " Respect des délais et des échéanciers;
- " Fourniture et utilisation des ressources;
- " Organisation et gestion;
- " Communication et documentation;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant d'Irriglobe inc. réalisée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat de services d'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'appel d'offres 19-17578, et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 4 mai 2022 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1225320005

---

**CE22 0760**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place des événements de Cyclovia à Montréal pour 2022;
- 2- d'autoriser une dépense de 200 000 \$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228816003

---

**CE22 0761**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.004 1218746003

---

**CE22 0762**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1228935002

---

**CE22 0763**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A-23.2 : P18-P28) - Chaînage REM : 202+300 à 202+630 - Système de drainage;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer pour et au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1227211014

---

**CE22 0764**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A-53 : P40-P44) - Chaînage REM : 203+038 à 203+300 - Système de drainage;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer pour et au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1227211015

---

**CE22 0765**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63 : P45-P46) - Du chaînage REM de la culée : 203+296.4 à 230+384.9;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer pour et au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1227211016

---

**CE22 0766**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les paramètres et les modalités du Programme d'installation de stations de recharge pour les véhicules électriques municipaux pour une période de quatre ans (2022-2026).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1226724002

---

**CE22 0767**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le Service des finances à obtenir l'émission par Desjardins d'une lettre de crédit irrévocable au bénéfice du Ministère des Pêches et Océans Canada pour un montant maximal de 425 407,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un projet compensatoire dans le cadre des travaux de construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à signer le formulaire de Desjardins pour la demande d'émission de cette lettre de crédit selon les termes prévus au point 1.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1227231050

---

**CE22 0768**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$ pour l'année 2022 à la Fondation du Centre Jacques-Cartier, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques-Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1225117004

---

**CE22 0769**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1225117005

---

**CE22 0770**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif, M. Benoit Dorais, vice-président du comité exécutif, et Mme Sophie Mauzerolle, membre du comité exécutif, dans le cadre des Assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec qui ont lieu à Québec les 12 et 13 mai 2022. Montant estimé : 4 011,18 \$
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1224310001

---

**CE22 0771**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un versement de 6 027 139,95 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique afin de financer les travaux du projet de la Place Viau effectués sur un lot appartenant à la Ville, conformément à l'entente intervenue entre les parties (CM21 1121);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1227227004

---



**CE22 0772**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la demande d'indemnisation pour un montant maximal de 395 000 \$ net, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour le remplacement d'un véhicule loué déclaré perte totale à la suite de son vol;
- 2- d'autoriser une dépense de 395 000 \$ pour le remboursement auprès du fournisseur Toromont CAT (Québec);
- 3- d'autoriser les virements budgétaires à cette fin provenant du budget corporatif de dépenses contingentes tel que décrit à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1225382001

---

**CE22 0773**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la radiation des livres de la Ville de Montréal la somme de 16 955,19 \$ et tout solde dû en taxes foncières d'un emplacement d'un immeuble exempt, compte 171444-69, exercices 2017 et 2018;
- 2- d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1226684003

---

**CE22 0774**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à Placements A & D inc., à titre de propriétaire, à la suite de l'expropriation d'une servitude de nonaccès relativement au lot 1 412 697 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;
- 2- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la géomatique à rédiger et signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, pour donner suite à la levée partielle de la servitude de nonaccès conformément au plan de l'arpenteur Sébastien Alarie (minutes 3855) joint à la servitude de passage publiée sous le numéro 26 730 313;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques à préparer et à signer l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'entente intervenue et la levée partielle de la servitude de non accès;

- 4- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Louise Boutin du Service des affaires juridiques, un chèque pour l'indemnité complète et finale au montant de 199 951 \$ en capital, intérêts et frais, et rédigé à l'ordre de Placements A & D inc., 3131 boul. de la Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent, H4R 2P4;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.019 1220059003

---

#### **CE22 0775**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 140 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par L'Unique Assurances Générales c. Ville de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1226250001

---

#### **CE22 0776**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à Gestion Immeuble N.T.N., à titre de propriétaire, et à verser à Clinique Dentaire Pie-IX inc., à titre de locataire, à la suite de l'expropriation d'une servitude de nonaccès relativement au lot 1 412 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB-Pie IX;
- 2- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la géomatique à rédiger et signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, pour donner suite à la levée partielle de la servitude de nonaccès conformément au plan de l'arpenteur Sébastien Alarie (minutes 3855) joint à la servitude de passage publiée sous le numéro 26 730 313;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques à préparer et à signer l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'entente intervenue et la levée partielle de la servitude de non accès;
- 4- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Louise Boutin du Service des affaires juridiques, un chèque pour l'indemnité complète et finale au montant de 129 484,50 \$ en capital, intérêts et frais, et rédigé à l'ordre de Gestion Immeuble N.T.N. inc., 10 855 boul. Pie-IX, Montréal, H1H 4A9, ainsi qu'un chèque pour l'indemnité complète et finale au montant de 25 312,50 \$ en capital, intérêts et frais, et rédigé à l'ordre de Clinique Dentaire Pie-IX inc., 10 855 boul. Pie-IX, Montréal, H1H 4A9;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.021 1220059004

---

**CE22 0777**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à Société Bouddhique Truong-Thuy, à titre de propriétaire, à la suite de l'expropriation d'une servitude de non-accès relativement au lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB-Pie IX;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Louise Boutin du Service des affaires juridiques, un chèque pour l'indemnité complète et finale au montant de 110 026,63 \$ en capital, intérêts et frais, et rédigé à l'ordre de Lata Services Juridiques en fidéicommiss A/S Me José M. Lata. 10, rue Notre-Dame est, Montréal, H2Y 1B7;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques pour finaliser les documents nécessaires relativement à la levée partielle de la servitude de non-accès;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.022 1220059005

---

**CE22 0778**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques de déposer une demande reconventionnelle contre 9359-3184 Québec inc., Magil construction de l'est du Canada, LA Hébert et Camille Blais et fils Ltée pour obtenir une condamnation pour la somme de 2 097 820,75 \$, sauf à parfaire, plus les intérêts, indemnité additionnelle et frais de justice.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1226250002

---

**CE22 0779**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1217596002

---

**CE22 0780**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1), l'ordonnance numéro 14 jointe au présent dossier décisionnel afin d'établir de nouvelles voies de circulation du réseau de voirie artériel réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules, pour le prolongement de voies réservées existantes, pour autoriser la circulation des cyclistes dans certaines voies réservées existantes et pour retirer une voie réservée existante.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1220566001

---

**CE22 0781**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1228944001

---

**CE22 0782**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires et de consolidation des activités des commerces dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver la somme de 1 000 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1227896003

---

**CE22 0783**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 123 896 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise à niveau d'ouvrages de rétention », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1229459003

---

**CE22 0784**

Vu la résolution CA22 09 0082 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 11 avril 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 2547, boul. Gouin Est érigée sur le lot 1 742 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la recommandation d'assurer la protection des arbres existants sur le site lors de la démolition, de clôturer la propriété, de niveler le sol afin de rendre le terrain sécuritaire et de préserver la qualité du paysage urbain après la démolition.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1229296001

---

**CE22 0785**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Martin Prud'homme à titre de directeur général adjoint, Sécurité urbaine et conformité, dans l'échelle salariale 2022-FM14 (minimum 174 239 \$ - maximum normal 217 791 \$ - maximum mérite 261 347 \$) à la Direction générale, à compter du 4 mai 2022 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227520002

---

**CE22 0786**

Vu la résolution CA22 26 0075 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 4 avril 2022;

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1220717003

---

**CE22 0787**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1227903005

---

**CE22 0788**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux mainlevées accordées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 mars 2022, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 "Mainlevées (Directive)".

Adopté à l'unanimité.

60.003 1227903006

---

**CE22 0789**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2021 du Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1227721001

---

**CE22 0790**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2021 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1227181003

---

**CE22 0791**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2021 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1229404003

---

**Levée de la séance à 11 h 14**

70.001

---

Les résolutions CE22 0699 à CE22 0791 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la ville